

Déclaration commune

Sommet mondial des entreprises sur l'énergie et le changement climatique 8-9 décembre 2015, MEDEF, Paris

Conférence de Presse, 9 décembre 2015

Les 8 et 9 décembre, les principales organisations représentant la diversité de la communauté mondiale des entreprises se réunissent au siège du MEDEF à Paris pour un Sommet mondial des entreprises sur l'énergie et le changement climatique. Cette réunion se tient dans le contexte de la 21^{ème} session de la Conférence des parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la COP 21.

1. La communauté des entreprises reconnaît et soutient le besoin vital de répondre de façon décisive aux risques environnementaux et économiques liés au changement climatique à court et à long terme à travers une coopération internationale et concertée. Le changement climatique est une responsabilité commune à tous les acteurs, y compris aux entreprises de tous les continents, de tous les secteurs et de toutes tailles, grands groupes et PME. Nous appelons à la conclusion par tous les pays d'un accord ambitieux et global qui reflète l'objectif à long terme de limitation du réchauffement mondial en dessous de 2°C tout en prenant en compte le développement technologique et en renforçant l'accès à l'énergie et la sécurité d'approvisionnement dans un contexte de développement durable.
2. L'accord de Paris doit associer l'ensemble des grandes économies et prévoir des engagements nationaux transparents, comparables et équitables (compatibles avec le principe de responsabilités différenciées), des règles de suivi, de publication et de vérification des engagements, une équité des règles d'approbation et de conformité des projets de réduction des émissions. Un cadre politique prévisible et transparent, favorable au commerce et aux investissements et des conditions de concurrence équitables sur les marchés mondiaux sont des conditions indispensables à une lutte efficace contre le changement climatique.
3. Les entreprises apportent des solutions à travers l'innovation et les technologies dans l'ensemble des domaines couverts par la CCNUCC, à la fois en termes de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique. Elles développent et fournissent des solutions durables dans la production et la consommation d'énergie, l'industrie, le bâtiment, le transport, l'efficacité énergétique, les villes durables, l'eau et la sécurité alimentaire, les processus industriels et les autres activités dont nous aurons besoin pour mettre en œuvre une stratégie mondiale ambitieuse et efficace. Les entreprises doivent développer et combiner leurs efforts pour investir dans la recherche et le développement et promouvoir l'innovation qui est indispensable à l'évolution vers une économie bas carbone. Les entreprises doivent multiplier les partenariats avec la communauté scientifique et universitaire pour faire progresser les nouvelles technologies et améliorer les technologies existantes qui contribueront à des économies bas carbone. De plus, les entreprises doivent travailler en synergie avec les consommateurs et les clients pour promouvoir des produits plus efficaces et émettant moins de gaz à effet de serre.

4. Pour innover, les entreprises ont besoin de prévisibilité et de flexibilité à travers des signaux clairs de long terme et un cadre qui facilite l'investissement et la création d'emplois. Par conséquent, nous souhaitons des mesures et outils qui encouragent les investissements privés. En particulier, la remise en cause de certains aspects de la régulation financière permettrait de garantir la stabilité financière et de créer les incitations nécessaires pour soutenir l'investissement à long terme, lui-même source de croissance durable et d'emplois. De plus, l'ensemble des mécanismes de marché, y compris la production de biens et les systèmes financiers, doivent contribuer à promouvoir une économie bas carbone et l'investissement à long terme. Nous soutenons la mise en place adéquate de marchés du carbone dans les pays qui choisissent d'y recourir et de liens entre ces marchés après accord de reconnaissance mutuelle. De telles approches de marché doivent s'articuler avec d'autres politiques et options telles que les normes internationales, les accords volontaires ou d'autres instruments réglementaires. Chaque approche doit être conçue avec précaution en prenant en compte la nécessité d'éviter des distorsions de concurrence pour les pays concernés.
5. Répondre au défi climatique doit être source d'avantages et d'opportunités pour le secteur privé - des accords gagnant-gagnant peuvent créer de nouveaux emplois, verdir les emplois existants, rendre les économies plus compétitives et offrir de nouvelles opportunités économiques. Les entreprises du monde soutiennent le résultat de la COP 21 qui permettra de développer nos capacités à répondre au défi du changement climatique, y compris en établissant un cadre propice au développement du partage de l'expertise scientifique en matière de transferts de technologie, à approfondir les savoir-faire et à mettre en place des programmes de formation pertinents en matière de réduction des émissions et d'adaptation. Ces actions doivent engager l'ensemble des pays et des secteurs de l'économie pour développer les compétences nécessaires afin de répondre au défi climatique en facilitant les transitions énergétiques et orienter les politiques publiques vers des économies durables. Nous bénéficierons tous de ces échanges qui peuvent accélérer la capacité de tous les pays à bâtir des solutions dans le respect des différences économiques sociales, technologiques et environnementales.
6. Un certain nombre de chefs d'entreprise ont participé cette année au lancement du *Business Dialogue* initié par le gouvernement français afin d'échanger sur les principaux sujets liés à la COP 21 et leurs implications pour les entreprises et l'ensemble des chaînes de valeur. L'expertise de la communauté des entreprises est essentielle pour atteindre des objectifs ambitieux, pour mettre en œuvre les décisions de la COP 21 et poursuivre ce travail au-delà. Nous appelons à la poursuite et au développement de ce dialogue par la future présidence marocaine dans la préparation de la COP 22. De plus, l'UNFCCC doit mettre en place formellement un dispositif institutionnalisé pour permettre la consultation et la participation du secteur privé.

